

Caisse de pension de TX Group SA

Rapport abrégé 2023

Table des matières

Avant-propos du président	3
Conseil de fondation et commission des placements	4
Règlements	6
Placements de fortune	7
Placements de la fortune par catégorie	7
Performance en pourcent	8
Rapport de durabilité	9
Situation financière de la Caisse de pension	11
Bilan	11
Compte d'exploitation	12
Degré de couverture	13
Évolution du degré de couverture selon l'OPP 2	13
Degré de couverture économique	13
Statistiques	14
Assurés actifs par employeur	14
Évolution du nombre d'assurés (actifs)	15
Rémunération de l'avoir de vieillesse / Taux d'intérêt technique	15
Évolution du nombre de rentiers	16
Augmentation des rentes / versement d'un montant unique	17
Secrétariat	18
Équipe	18
Internet et Intranet	18
Administration et exploitation	19
Apercu des relations d'affaires	20



Avant-propos du président

Cher-ère-s assuré-e-s, cher-ère-s rentier-ière-s,

L'année 2023 a été placée sous le signe de la reprise pour les marchés financiers mondiaux et notre caisse de pension. La résistance des marchés d'actions, soutenue par des taux d'intérêt bas et une inflation maîtrisée, a eu un impact positif sur notre portefeuille d'investissement et a permis de profiter de notre choix stratégique de maintenir une exposition raisonnable aux actions plutôt que de la réduire de manière excessive.

L'année 2023 s'est distinguée par une solide performance dans presque toutes les catégories de placement. Il convient de souligner en particulier les investissements dans l'immobilier suisse ainsi que dans les marchés d'actions mondiaux, qui ont généré des rendements considérables et ont permis de consolider notre position.

Au total, la caisse de pension a réalisé une performance nette de 6,54%. Grâce à ce succès, le taux de couverture s'est amélioré pour atteindre 115% - un signe clair de la force et de la stabilité de notre caisse de pension.

Dans un contexte de placement positif, nous avons pu rémunérer les avoirs d'épargne des assurés actifs à un taux de 4,5%, ce qui prouve que nous pouvons créer une véritable valeur ajoutée pour nos assurés. En outre, le conseil de fondation a procédé à des adaptations de la participation aux bénéfices afin de défendre au mieux les intérêts de toutes les parties concernées.

Avec le rachat du Credit Suisse par l'UBS et la réforme imminente de la LPP, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Nous suivons attentivement les développements et agirons de manière proactive si nécessaire.

Les élections de renouvellement global du conseil de fondation ont eu lieu fin 2023 et les élections de remplacement supplémentaires nécessaires ont pu être achevées au printemps 2024. Le conseil de fondation a commencé son activité dans sa nouvelle composition en mai 2024. J'en profite pour remercier les représentant-e-s* sortant-e-s pour le travail accompli et pour saluer les nouveaux-elles représentant-e-s*. Le développement réussi de la caisse de pension requiert leur engagement et leurs connaissances. Pour les trois prochaines années, la présidence du conseil de fondation sera assurée par Sandro Macciacchini en tant que représentant de l'employeur.

Zurich, mai 2024

Konrad Oetiker Président du Conseil de fondation Caisse de pension de TX Group SA



Conseil de fondation et commission des placements

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la CP. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de la CP ainsi que les moyens pour leur réalisation. La commission des placements est nommée par le Conseil de fondation et elle est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement.

Les compétences et les responsabilités du Conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale sont définies dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements, qui peuvent être consultés sur l'Intranet et sur Internet. Le Conseil de fondation et la commission des placements font appel à des expert-e-s externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de trois ans. Pour la période actuelle 2021-2023, le Conseil de fondation se compose désormais de six représentants de l'employeur et de six représentants des employé-e-s, soit un total de 12 membres. Les circonscriptions ont été définies par secteurs d'activité. De cette façon, toutes les divisions sont représentées équitablement au sein du Conseil de fondation. En vertu du règlement d'élection, la circonscription de Tamedia, qui représente plus de 30 % des assuré-e-s actif-ive-s, a droit à deux représentants des employé-e-s et deux représentants de l'employeur, et les autres circonscriptions à un seul.

Avec le départ de Sandro Späth du conseil de fondation en juillet 2023, une élection de remplacement aurait dû avoir lieu. Cependant, comme les élections de la représentation des employés pour la période 2024-2026 devaient avoir lieu à l'automne 2023, l'élection de remplacement et l'élection pour la période 2024-2026 pour la circonscription électorale 20 minutes ont eu lieu en même temps, et Jürg Fischer a été élu comme successeur de Sandro Späth.

Au 31 décembre 2023, la composition du Conseil de fondation, ainsi que celle de la commission des placements, figurent dans l'aperçu qui suit:



Membres	Fonction	Circonscription	Représentation	Durée du mandat	Membre de la commission des placements
Annina Flückiger		20 Minuten	RE ¹	2021 – 2023	
Jürg Fischer		20 Minuten	RS ²	2021 – 2023	
Luca Geiger		Goldbach	RE	2022 – 2023	X
Urs Wolperth		Goldbach	RS	2021 – 2023	X
Andreas Schaffner		Tamedia	RE	2021 – 2023	
Christine Gabella		Tamedia	RE	2021 – 2023	
Angelika Gurtner		Tamedia	RS	2021 – 2023	
Emmanuel Marendaz		Tamedia	RS	2021 – 2023	
Dr. Sandro Macciacchini	Vice-président	TX Group	RE	2021 – 2023	X
Konrad Oetiker	Président	TX Group	RS	2021 – 2023	X
Marcel Allemand		TX Markets	RE	2021 – 2023	
Nicole Rutz		TX Markets	RS	2022 – 2023	
Ernst Brupbacher	Représentant des rentiers sans droit de vote			2021 – 2023	
Peter Mantsch	Assesseur avec voix consultative			2021 – 2023	
Dr. Hermann Walser	Assesseur avec voix consultative			2021 – 2023	

¹ Employeur

Le mandat des membres actuels du conseil de fondation prend fin avec l'approbation des comptes annuels 2023, lors de la réunion du 2 mai 2024.



² Employé-e-s

Règlements

Au cours de l'exercice 2023, les règlements suivants étaient en vigueur

Règlement	Valable à partir du
Acte de fondation	09.01.2020
Règlement de prévoyance	01.01.2023
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2022
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	31.12.2023
Règlement sur les placements	01.01.2023
Règlement d'organisation	08.09.2020
Règlement d'élection	08.09.2020



Placements de fortune

La CP investit «passivement» la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à environ 1,7 milliard de CHF (état au 31.12.2023). Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations, et de ne s'engager et se retirer (acheter et vendre des titres) qu'à certains moments. L'objectif de l'investissement passif n'est pas de surpasser le rendement d'un indice de référence, mais de le reproduire en minimisant les coûts.

Au cours de l'exercice 2023, la CP a réalisé une performance nette des placements de 6.54% (année précédente - 10.75%). Selon le rapport de performance des caisses de pension UBS, la moyenne de rendement des caisses de pension disposant d'une fortune supérieure à 1 milliard de CHF était de 5,02% (année précédente : -9,08%).

Les frais de gestion de fortune sont comparativement très bas à 0,24 % et le taux de transparence en matière de frais est de 100 %. Le «taux de transparence en matière de frais» renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune qui figurent dans le compte d'exploitation.

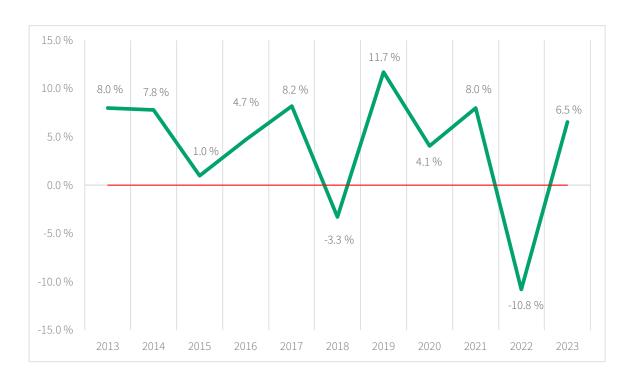
La commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

Placements de la fortune par catégorie

Placements de fortune	2023 en mio CHF	2023 en %	2022 en mio CHF	2022 en %
Liquidités	32.1	1.9%	7.4	0.5%
Créances	4.3	0.3%	2.6	0.2%
Obligations en CHF (en CH et à l'étranger)	375.8	22.3%	311.7	19.0%
Obligations en monnaies étrangères	286.1	17.0%	234.6	14.3%
Actions Suisse	151.6	9.0%	172.3	10.5%
Actions Étranger	294.0	17.4%	342.8	20.9%
Actions Marchés émergents	46.7	2.8%	52.1	3.2%
Immeubles en Suisse	426.9	25.3%	450.2	27.4%
Immeubles à l'étranger	67.6	4.0%	67.2	4.1%
Placements alternatifs	0.0	0.0%	0.7	0.0%
Total	1'685.1	100.0%	1'641.6	100.0%



Performance en pourcent





Rapport de durabilité

La CP de TX Group investit dans l'intérêt des assuré-e-s et des bénéficiaires de rentes. La gestion de la fortune vise un rendement conforme au marché en vertu de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

Pour ce faire, la CP de TX Group utilise en premier lieu des produits de placement rentables et éprouvés par les investisseurs institutionnels. Dans le cadre du devoir fiduciaire de diligence, la CP de TX Group doit prendre en compte toutes les opportunités et risques de placement dans ses réflexions. Dont notamment, entre autres, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (appelés «critères ESG»).

Dans la gestion de la fortune, la CP de TX Group tient compte de différents critères de durabilité. Via des placements de fortune dans des actions et des obligations dans le monde entier, la CP de TX Group opère avec le même ordre d'opportunités et de risques de durabilité que l'économie globale. Par le biais d'adhésions à diverses initiatives et organisations, la plupart des gérants de fortune mandatés s'engagent en faveur d'un placement de fortune durable. Sur la fortune de la CP de TX Group, tous les produits sont suivis par un gérant de fortune membre de Swiss Sustainable Finance¹ et/ou signataire des United Nations Principles for Responsible Investment (PRI)². La majorité des gestionnaires de fortune indiquent en outre avoir signé la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM). La Net Zero Asset Managers Initiative est un réseau international de gestionnaires d'actifs. Cette initiative vise à inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager à atteindre l'objectif de zéro émission nette (en 2050 ou avant). Tous les fournisseurs de produits immobiliers indiquent qu'ils tiennent compte des aspects de la durabilité lors de la construction, de l'achat et de la vente ainsi que lors des rénovations ou de la sélection des locataires.

L'essentiel des placements de la CP de TX Group est géré par des gérants de fortune qui effectuent une recherche de durabilité interne. La grande majorité des gérants de fortune intègrent les critères de durabilité au processus d'investissement sous différentes formes (listes d'exclusion, exercice du droit des actionnaires ou engagement, entre autres).

Les placements de fortune de la CP de TX Group ne comprennent pas les titres d'entreprises et d'États dont l'exclusion est recommandée par la SVVK-ASIR³.

Pour tous les produits en actions, les droits de vote sont toujours exercés par la direction du fonds (sous réserve de la matérialité) suivant les directives des gérants de fortune. Les principes de l'exercice du droit de vote obéissent aux objectifs de durabilité défendus par la direction du fonds. En

³ SWK-ASIR: Association suisse pour des investissements responsables La liste de l'ASIR est basée sur les lois et ordonnances suisses et sur les conventions internationales. Elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions ou d'armes nucléaires. La liste est mise à jour régulièrement sur la base d'un criblage continu.



Caisse de pension de TX Group SA – Rapport abrégé 2023

¹ L'association Swiss Sustainable Finance encourage la croissance de placements durables par l'information et la formation. En outre, elle rassemble des groupes d'intérêts, afin de défendre les intérêts de finances plus durables.

² Créée par les Nations Unies, l'initiative «Principles for Responsible Investment» (PRI, anciennement UN PRI) se consacre à la mise en œuvre sur le terrain des six principes d'investissement responsable qu'elles ont définis. L'objectif est de mieux comprendre les incidences des activités d'investissement sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de soutenir les signataires dans l'intégration de ces questions dans leurs décisions de placement.

outre, dans le cadre de leurs programmes d'engagement, les gérants de fortune mandatés recherchent le dialogue avec les entreprises et sensibilisent ces dernières à leur responsabilité écologique, sociale et de gouvernance. Les stratégies d'engagement sont compatibles avec les objectifs de durabilité des gérants de fortune.

Le changement climatique et les risques climatiques étant au centre du débat public, les gérants de fortune mandatés déterminent les indicateurs climatiques (p. ex. intensité CO₂ ou empreinte CO₂) et les présentent à la commission des placements de la CP de TX Group. Les indicateurs sont examinés par la commission des placements. Compte tenu de la grande diversification du portefeuille, ces indicateurs sont très proches de ceux de l'économie globale. La commission des placements part du principe que l'entreprenariat durable s'imposera à long terme et que les indicateurs évolueront durablement dans le cadre de l'économie globale.

Des indicateurs climatiques sont également calculés pour les placements immobiliers. Tous les produits immobiliers utilisés par le Groupe PK TX indiquent la part de combustibles fossiles et trois produits immobiliers sur quatre indiquent l'intensité énergétique du portefeuille. Tous les produits immobiliers ont défini des objectifs climatiques (p. ex. approche de décarbonisation, harmonisation avec l'accord de Paris sur le climat, norme Minergie) et poursuivent le but de réduire durablement les émissions.



Situation financière de la Caisse de pension

Bilan

ACTIFS	31.12.2023 en mio CHF	31.12.2022 en mio CHF
Placements de fortune	1'685.1	1'641.6
Liquidités et créances sur le marché monétaire	32.1	7.4
Créances	4.3	2.6
Obligations	661.9	546.3
Actions	492.3	567.2
Immeubles	494.5	517.4
Placements alternatifs	0.0	0.7
Actifs de régularisation	0.0	0.0
Total actifs	1'685.1	1'641.6

PASSIFS	31.12.2023 en mio CHF	31.12.2022 en mio CHF
Dettes et passifs de régularisation	19.4	22.9
Réserves de cotisations de l'employeur,		
fonds et provisions non techniques	4.5	4.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'443.6	1'483.7
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentiers	1'372.9	1'402.0
Provisions techniques	70.7	81.7
Réserve de fluctuation de valeur	217.6	130.6
Capital de la fondation, fonds libres	0.0	0.0
Total passifs	1'685.1	1'641.6



Compte d'exploitation

	2023 en mio CHF	2022 en mio CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	36.7	36.6
Prestations d'entrée	18.9	18.3
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	55.6	54.9
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-71.4	-73.8
Prestations extraréglementaires	-0.1	-0.1
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-40.0	-44.6
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-111.5	-118.5
Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	40.1	50.9
Produits des prestations d'assurance	0.0	0.0
Charges d'assurance	-0.3	-0.3
Résultat net de l'activité d'assurance	-16.1	-13.0
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	0.1	0.0
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0.1	-0.1
Intérêts des prêts et comptes courants	-0.5	0.9
Produits / charges des obligations	33.4	-82.8
Produits / charges des actions	58.2	-121.1
Produits des immeubles	17.1	5.1
Produits sur placements alternatifs	0.0	0.1
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	0.0	0.0
Charges de gestion de fortune	-4.1	-3.6
Résultat net des placements de fortune	104.1	-201.5
Dissolution provisions non techniques et fonds	0.0	0.0
Autres charges / produits	0.0	0.0
Charges administratives	-1.0	-1.1
Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	87.0	-215.6
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-87.0	215.6
Excédent de produits	0.0	0.0



Degré de couverture

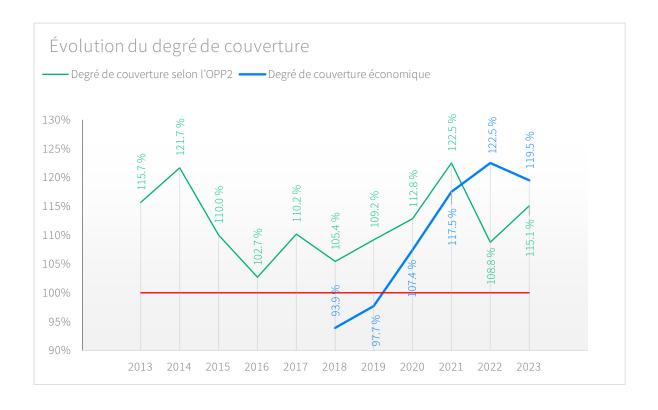
Le degré de couverture renseigne sur le taux de couverture des engagements d'une caisse de pension par des valeurs patrimoniales. On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100 %, alors qu'en cas de découvert, les engagements ne peuvent pas être entièrement couverts par les actifs. Le degré de couverture sert d'indicateur de la situation financière de la caisse de pension, et constitue par conséquent un facteur important pour définir la capacité de risque.

Évolution du degré de couverture selon l'OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 (OPP 2 = Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) désigne le rapport entre la fortune nette disponible aux valeurs du marché pour la couverture des engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'actualisation des obligations de prestations. Chaque caisse de pension doit indiquer le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 dans ses comptes annuels.

Degré de couverture économique

Degré de couverture économique: contrairement au degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, les obligations de prestations ne sont pas actualisées au taux d'intérêt technique constant, mais évaluées de manière analogue au marché. À cet effet, les flux de trésorerie attendus des prestations sont reproduits par un portefeuille d'obligations à taux zéro sans risque. Le portefeuille de réplication a une valeur de marché, et donc également l'obligation de prestation. Les caisses de pension ne sont pas tenues de calculer le taux de couverture économique.





Statistiques

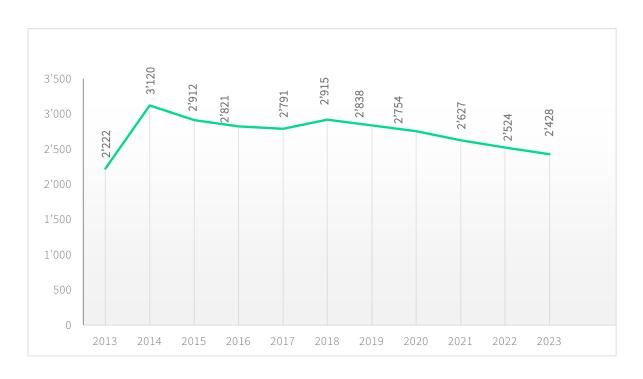
Assurés actifs par employeur

Entreprise	31.12.2023 Nombre d'actifs	31.12.2022 Nombre d'actifs
TX Group AG	536	611
Berner Oberland Medien AG	19	21
CAR FOR YOU AG ¹	0	23
Centre d'Impression Lausanne (Bussigny)	85	109
Doodle AG	15	19
DZB Druckzentrum Bern AG	78	76
DZZ Druckzentrum Zürich AG	171	170
Goldbach Audience (Switzerland) AG	15	9
Goldbach Group AG	26	30
Goldbach Manufaktur AG	4	4
Goldbach Media (Switzerland AG)	35	27
Goldbach neXT AG	50	50
Goldbach Publishing AG	161	182
Pensionskasse der TX Group AG	5	5
Ricardo AG	72	67
SMG Swiss Marketplace Group AG	94	83
Swiss Radioworld AG	4	5
Tamedia Espace Media AG	166	154
Tamedia Finanz und Wirtschaft AG	68	67
Tamedia Publications romandes SA	241	246
Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG	525	518
Zürcher Regionalzeitungen AG	47	38
Assurés sans employeur	11	10
Total	2'428	2'524

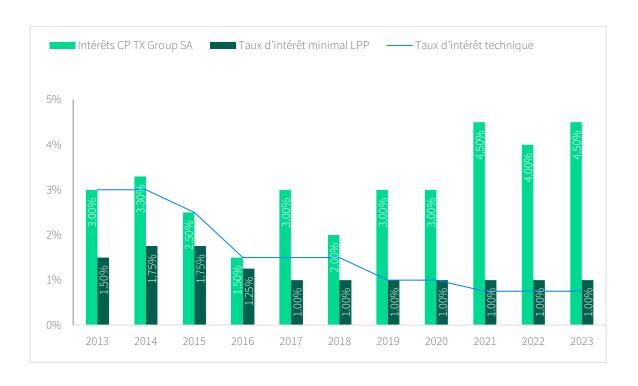
 $^{^{\}rm 1}\,\text{Fusion}$ avec SMG Swiss Marketplace Group AG au 01.07.2023



Évolution du nombre d'assurés (actifs)

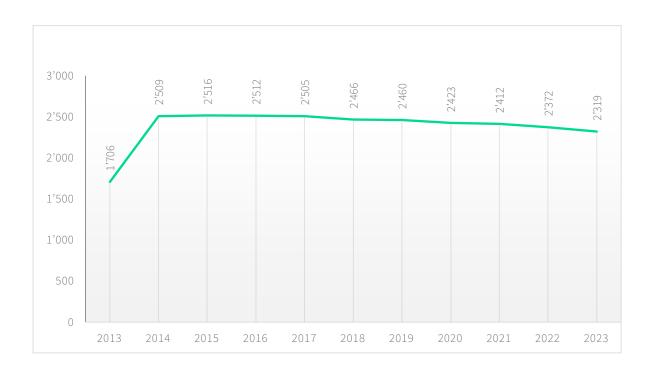


Rémunération de l'avoir de vieillesse / Taux d'intérêt technique

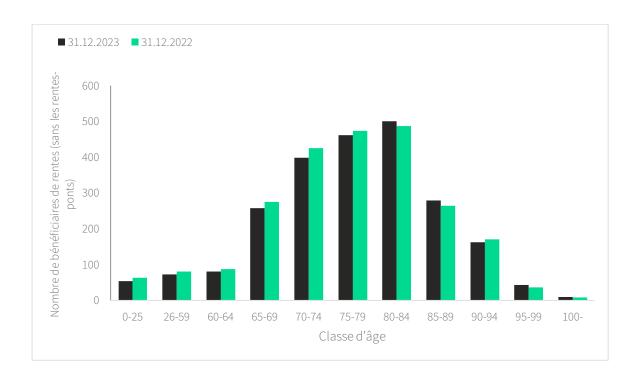




Évolution du nombre de rentiers



Pyramide des âges rentier-ère-s





Augmentation des rentes / versement d'un montant unique

Le Conseil de fondation fixe chaque année une éventuelle augmentation des rentes en fonction de la situation financière de la CP. La dernière augmentation des rentes, à hauteur de 1,5 %, remonte au 1^{er} janvier 2002. Depuis, elles n'ont plus pu être adaptées, car la CP ne disposait pas ou peu de fonds libres. Il convient toutefois de relever que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est rémunéré chaque année selon le tableau ci-dessous.

Année	Taux d'intérêt technique
2023	0.75 %
2022	0.75 %
2021	0.75 %
2020	1.00 %
2019	1.00 %
2018	1.50 %
2017	1.50 %
2016	1.50 %
2015	2.50 %

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Cette augmentation est financée aux dépens de la réserve de fluctuation de valeur, qui entraîne une réduction du degré de couverture. Cela renforce la réaffectation existante des assurés actifs aux bénéficiaires de rentes.

Pour contrecarrer cette réaffectation, la CP crée la réserve «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique», à laquelle le Conseil de fondation peut faire appel, par exemple pour adopter un taux d'intérêt plus élevé sur les capitaux d'épargne.



Secrétariat

Le secrétariat est responsable de l'administration de la CP et de l'établissement des comptes annuels.

Équipe

Non Prénom	Fonction	Chargé des assuré-e- s resp. rentières et rentiers	Téléphone
Christian Grossi	Gérant		044 248 42 92
Silven Rutishauser	Spécialiste en prévoyance	$A - J^1$	044 248 42 87
Tina Treier	Spécialiste en prévoyance	$K - S^1$	044 248 42 79
Corinne Dubied	Spécialiste en prévoyance	$T-Z^1/A-Z^2$	044 248 42 93
Helga Pechlaner	Spécialiste en prévoyance		044 248 42 89

¹ germanophones, selon la première lettre du nom

Internet et Intranet

Les règlements, rapports abrégés, formulaires, factsheets et chiffres clés de notre caisse de pension sont disponibles sur Internet et sur l'Intranet.

Intranet: Lien

Internet: Lien

Autres liens:

Groupes des retraités de Tamedia Zurich: https://pentam.ch/



² francophones

Administration et exploitation

Le secrétariat de la CP traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pension de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des frais de gestion.

Le total des frais de gestion s'élève à CHF 996'004 (année précédente: CHF 1'071'743). Si l'on répartit ce montant entre le nombre d'assurés actifs et de rentier-ère-s, soit 4'747 au total (année précédente: 4'897), cela représente des frais de gestion de CHF 210 par personne (année précédente: CHF 219). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des frais de gestion des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à CHF 327 par personne pour l'année 2022 (année précédente: CHF 346).



Aperçu des relations d'affaires

Expert en prévoyance professionnelle Libera AG, Zurich

Kate Kristovic (experte exécutante)

Organe de révision KPMG AG, Zurich

Autorité de surveillance en matière de

LPP et de fondations du canton de

Zurich (BVS)

Conseiller en placement de fortune PPCmetrics AG, Zürich

Stephan Skaanes - Associé

Comptabilité de la fondation Balmer Etienne, Lucerne

Placement de fortune Mandat

Liquidités

Marché monétaire - Fondation de placement Credit Suisse

Obligations

Obligations en CHF (Suisse et étranger) UBS
Obligations en monnaies étrangères UBS

(couvertes contre les risques de change)

Obligations de sociétés globales CHF UBS

(couvertes contre les risques de change)

Obligations Marchés émergents Credit Suisse

Actions

Actions Suisse Credit Suisse
Actions Monde Credit Suisse

(couvertes contre les risques de change)

Actions Global Small Caps UBS Actions Marchés émergents UBS

Immeubles en Suisse

Immobilier Suisse – Fondation de placementAssetimmoImmobilier Suisse – Fondation de placementSwiss LifeImmobilier Suisse – Fondation de placementCredit Suisse

Immobilier Suisse – Fondation de placement UBS

Immeubles à l'étranger

Immeubles à l'étranger – Fonds Credit Suisse

Comptabilité des titres & Custody Credit Suisse SA, Zurich

